ACTES DE DECES DE

VAILLANT MARIE MADELEINE 16/04/1835 00:00

DSoeur228

I am mil hur cont trente sing le dix dept avril dept heured de relevee, Devant nous Your Charles hooper Bletist, premier adjoint Specialement Seleque par Mon Viery le Maire your remplir le fonctione d'officier de Metat Civil de la ville de Montovier, Separtement de la Somme . Cont compares 96 M No feer Felistiline Dachette, age de quarante huit and moarchand de per, file de la Défunte et d'arre Moil age de trente hait aux, commiddaire - prideur, Dementant tous Leng a Moutowier. Lecouch nous out Beclare que le jour Dhis, a du heuren du doir, est de cede en la maidon duce rue Carmentier de cette Ville, Ma Dame Matre madelaine Pailtant, proprietaire Sementant autet heir, agee de quatre Jingt neuf more et demi, nee à Trocourt Le Lie fun die dette Cont Cinquaite quatre fille de Peur Denn Baillant cultivateur et de Dame Bangide

Cillon et veuve de mo Charle Sachette , décide propus cultivateur à Moyenville (oche) et out lu lomparaux Liqui avec nous le present acte après lectures Laurestelegies 2 florios

Transcription

N°35 VAILLANT Marie Madeleine

L'an mil huit cent trente cinq, le dix sept avril sept heures de relevée, devant nous louis Cjarles Prosper BLERIOT, premier adjoint spécialement délégué par monsieur le Maire pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil de la ville de Montdidir, département de la Somme. Ont comparu M M Prosper Flissisimie VACHETTE âgé de quarante huit ans, Marchand de Fer, fils de la défunte et Pierre Noëm âgé de trente huit ans, commissaire priseur demeurant tous deux à Montdidier. Lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à dix heures du soir, est décédée en sa maison .. rue Parmentier de cette ville, Madame Marie Madeleine VAILLANT, propriétaire demeurant au dit lieu, âgée de quatre vingt neuf ans et demi, née à Frocourt le dix juin dix sept cent cinquante quatre fille de feu Denis VAILLANT cultivateur et de Dame Françoise PILLON et veuve de M. Charles VACHETTE, décédé propriétaire cultivateur à Moyenville (Oise) et ont les comparant signé avec nous le présent acte après lecture.